

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10456**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Droit, économie et gestion Mention Droit des Affaires Spécialité Droit français et européen des affaires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université de Poitiers

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'Université de Poitiers, Université de Poitiers

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel doit être capable de :

Fournir, en tant que cadre, un appui juridique aux entreprises polonaises en relation avec des entreprises françaises et européennes

-Fournir, en tant que cadre, un appui juridique aux entreprises françaises installées en Pologne.

-Fournir, en tant que cadre, aux services administratifs, aux entreprises polonaises et aux cabinets de conseils installés en Pologne une information de qualité sur le Droit français et le Droit européen des affaires.

Les diplômés maîtrisent le Droit polonais des affaires et disposent d'une large ouverture au Droit français des affaires ainsi qu'au Droit européen des affaires. Ils savent, dans ces domaines, communiquer aussi bien en français qu'en polonais.

Ils disposent des bases suffisantes pour pouvoir se spécialiser, en polonais comme en français, dans l'une ou l'autre des disciplines qui régissent, dans le domaine de l'entreprise, les rapports intra communautaires.

Ils sont tout à la fois à même de développer de façon claire et concise, à l'écrit comme à l'oral, des vues théoriques et des applications pratiques.

Ils peuvent assurer la traduction en polonais de textes juridiques rédigés en français.

Ils peuvent assurer en français les relations commerciales de l'entreprise avec ses partenaires étrangers.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les banques, les entreprises d'assurance, les cabinets d'avocats internationaux, les entreprises françaises installées en Pologne, les entreprises polonaises ayant des relations avec la France, et les administrations, y compris celle de la justice, intervenant dans ces domaines

Juriste d'entreprise

Cadre de banque ou d'assurance

Juriste dans un cabinet d'avocat

Juriste dans un cabinet de conseil en entreprise

Cadre dans les organismes de promotion des entreprises

Cadre dans les administrations gérant le commerce et l'industrie

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Ce Master, précédé facultativement d'un DU préparatoire obéissant aux mêmes principes, est organisé conjointement par les universités de Poitiers et de Varsovie. Les enseignements assurés par l'Université de Poitiers sont dispensés en français, dans les locaux de l'Université de Varsovie. Ces enseignements sont intégrés au cursus polonais menant au Magisterium en Droit, et permettent ainsi, grâce aux crédits ECTS obtenus de part et d'autre (60 de chaque côté), d'obtenir deux diplômes (le Master et le

Magisterium). Mais ils permettent également, sous condition de validation d'études préalables ou de l'expérience, l'obtention du seul Master.

Les enseignements assurés par l'Université de Poitiers sont organisés en 2 parties, réparties sur 2 années. Ils prennent place, pour leur 1ère partie, dans la 4ème année du cursus menant au Magisterium et, pour leur 2nde partie, dans la 5ème année du cursus menant au Magisterium. Chacune de ces 2 parties correspond à un semestre et confère 30 crédits ECTS. Le Master est délivré lorsque l'étudiant, compte tenu des études qu'il a parallèlement ou précédemment validées ou compte tenu de la validation de ses acquis de l'expérience, a obtenu 300 crédits ECTS (la Pologne n'a pas encore adopté le système LMD) dont 60 au titre des enseignements dispensés par l'Université de Poitiers.

Les enseignements assurés par l'Université de Poitiers (270 heures) recouvrent l'essentiel des disciplines du droit des affaires (droit des obligations, droit commercial, droit du commerce international, droit de la propriété intellectuelle, droit des sociétés, droit de la concurrence et de la distribution, droit de la banque et du crédit, droit des entreprises en difficultés, droit fiscal des affaires, droit pénal des affaires, comptabilité) et sont accompagnés d'un stage de deux mois. Ceux-ci viennent, pour les étudiants qui poursuivent la double diplomation, compléter et préciser, dans le domaine du Droit français et du Droit communautaire, les enseignements assurés par l'Université de Varsovie

(Droit public économique, Droit du travail, Sécurité sociale, Droit financier, Droit commercial, Droit international privé).

L'accès à la 1re partie (année) des enseignements dispensés par l'Université de Poitiers est ouvert : 1) aux étudiants de l'Université de Varsovie admis à suivre la quatrième année du Magisterium en Droit de l'Université de Varsovie ; 2) aux personnes titulaires d'un diplôme polonais attestant de 5 années d'études supérieures ; 3) aux personnes ayant, en raison de leur expérience professionnelle, un niveau de compétence équivalent à 5 années d'études supérieures. L'inscription est subordonnée : 1) à une sélection organisée par un jury ; 2) à la signature d'un contrat d'études ; 3) le cas échéant, à la validation, selon les règles en vigueur, des études antérieures ou des acquis de l'expérience.

L'accès à la 2nde partie (année) des enseignements dispensés par l'Université de Poitiers est subordonné à l'obtention, à l'issue de la première partie, d'une moyenne égale ou supérieure à 10/20, calculée selon ce qui est dit ci-dessous.

A l'issue de chacune des deux parties (années), l'étudiant se voit, à la suite du contrôle de ses connaissances, attribuer une note par matière, stage y compris. Cette note est donnée sur 20. La moyenne de ces notes détermine le résultat de l'étudiant à la partie (année) des enseignements du Master à laquelle il est inscrit. Pour le calcul de cette moyenne, la note attribuée à chaque matière est affectée d'un coefficient égal au nombre de crédits ECTS que cette matière confère.

Le contrôle des connaissances acquises à l'issue des enseignements assurés par l'Université de Varsovie est effectué selon les dispositions de la réglementation en vigueur à l'Université de Varsovie. Le contrôle des connaissances acquises à l'issue des enseignements assurés par l'Université de Poitiers est, dans chaque matière, à l'exception du stage, effectué sous forme de contrôle continu et/ou d'une épreuve terminale.

- Le contrôle continu intervient dans les matières à travaux dirigés, sous la forme d'exercices pratiques réalisés par écrit, à la maison, dans le cadre de la préparation des séances de travaux dirigés. Chacun de ces exercices est noté par le chargé de travaux dirigés. Celui-ci évalue également la capacité de l'étudiant à s'exprimer oralement en français.

- Les étudiants sont soumis dans toutes les matières à une épreuve terminale. Celle-ci prend la forme d'un écrit d'une durée de quatre heures. Cette épreuve écrite peut toutefois être remplacée par un exposé-discussion (une heure de préparation, 10 minutes de présentation, 20 minutes de discussions). Deux sessions d'examens terminaux sont organisées par année d'études.

- Le stage est noté par la personne qui, dans l'entreprise ou le service public, est responsable du stagiaire. La note est attribuée selon la grille d'évaluation jointe à la convention de stage.

Les résultats de la 1re et de la 2nde partie (année) des enseignements dispensés par l'Université de Poitiers se compensent : les soixante (60) crédits ECTS que les étudiants doivent acquérir au titre de ces derniers, leur sont attribués dès lors que le résultat qu'ils ont obtenu à chacune des deux parties (années) leur confère une note moyenne égale ou supérieure à 10/20.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limitation sous réserve de conformité avec la base légale du diplôme.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Membres de l'Equipe Pédagogique de la Mention ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Membres de l'Equipe Pédagogique de la Mention ayant contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels Les candidatures, les demandes de validation des acquis de l'expérience et de diplômes sont examinées par un jury dont la composition est arrêtée chaque année par le Président de l'Université de Poitiers. Ce jury comprend, outre des enseignants-chercheurs qui en constituent la majorité, des personnes compétentes pour apprécier la nature des acquis dont la validation est sollicitée. composition des jurys

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Co-diplomation : Magisterium (Pologne)	Décret n° 2005-450 du 11 mai 2005 relatif à la délivrance Convention générale passée le 13 décembre 1997 entre l'Université de Poitiers et l'Université de Varsovie, - Accord particulier passé le 02 mars 2007 entre la Faculté de droit de Poitiers et la Faculté de droit de Varsovie, - Délibération du conseil de la Faculté de Droit et d'administration de l'Université de Varsovie du 12 juin 2006 portant organisation des études

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 août 2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

: <http://droit.univ-poitiers.fr/>

[Université de Poitiers](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Poitiers

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR Droit et Sciences Sociales

Historique de la certification :

Le Collège International de Droit français et européen a débuté ses activités, en 1995, avec la création, sous la forme d'un diplôme d'université, d'un Certificat d'introduction au Droit français et européen. En 1996, un DESS, habilité par le Ministère de l'Education Nationale, a été ouvert. Avec le passage au LMD, ces diplômes ont, dès l'année universitaire 2004-2005, été transformés en un Master professionnel Droit, mention Droit des Affaires, spécialité Droit français et européen des Affaires. La formation est devenue cursus intégré avec la campagne d'habilitation 2008. La mise en œuvre de ce cursus intégré a débuté en 2008/2009 pour le DU préparatoire et en 2009/2010 pour le M1. Le M2 sera mis en place à la rentrée 2010/2011.